

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE REPERTORIEES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT VAL DE SEVRE

## AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Servitudes de protection des monuments historiques. La liste des monuments historiques, les arrêtés et les fiches sont disponibles via :

[http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/pages/bases/merimee\\_cible.html](http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/pages/bases/merimee_cible.html)

**Augé** : église Saint-Grégoire, MH classé le 07/12/1914 et inscrit le 22/10/2003, Périmètre délimité des abords, défini par arrêté préfectoral du 23/06/2020

Débords : château de Maillé (MH inscrit du 29 03 71) à La Chapelle Bâton

**Azay le Brûlé** : prieuré Saint-Barthélémy, MH inscrit le 23/12/1926  
église MH inscrit le 28 09 1993

Périmètre délimité des abords de ces deux monuments, défini par arrêté préfectoral du 23/06/2020

**Bougon** : église Saint-Pierre, MH classé le 27/01/1933 et MH inscrit le 11/10/1929  
tumuli (groupe de 6) MH classé le 08/02/1960  
dolmen des Sept Chemins dit La Pierre Levée, MH classé le 06/01/1971

**Cherveux** : château, MH classé le 16 septembre 1929, Périmètre délimité des abords, défini par arrêté préfectoral du 23/06/2020

Débords : château de Maillé (MH inscrit le 29 03 71) à La Chapelle-Bâton (1 parcelle concernée C219)

**François** : château d'Availles, MH inscrit le 06/03/1987

**Nanteuil** : dolmen dit de la Croisonnière au lieu-dit Plaine de la Croisonnière MH classé le 28 07 1970, Périmètre délimité des abords, défini par arrêté préfectoral du 23/06/2020  
ravin du Puits d'Enfer site classé le 18 11 1927

**Pamproux** : église Saint-Maixent, MH classé le 10 février 1913  
halle, MH inscrit le 28/06/2011

Périmètre délimité des abords de ces deux monuments, défini par arrêté préfectoral du 23/06/2020

**Romans** : débords du château de Reigné, MH inscrit le 17/12/1990, commune de Souvigné

**Sainte-Eanne** : église Saint-Emmeran, MH inscrit le 30/08/1937  
château de Villedieu de Comblé, MH inscrit les 03/06/1996, 16/09/1943 et 25/11/1969

Débords : communs du château de Villedieu de Comblé (MH inscrit du 03 06 96) à Sainte-Eanne et dolmen de la Garenne (MH classé du 03 08 70) à La Mothe-Saint-Héray

**Saint-Maixent L'Ecole** : abbaye, MH classé le 20/11/2012  
église Saint-Léger, MH classé le 01/01/1889  
porte Châlon, MH classé le 14/05/1999  
église Saint-Saturnin, MH classé le 20/11/2012

Périmètre délimité des abords de ces monuments, défini par arrêté préfectoral du 23/06/2020

**Sainte-Néomaye** : Débords : logis du Breuil-Malicorne à Aigonnay, MH inscrit le 21/09/1990

**Saivres** : château de L'Herbaudière, MH inscrit le 04/10/1994

**Salles** : château, MH inscrit le 31/12/1993  
église, MH inscrit le 29/12/1997

**Soudan** : église, MH classé le 30/10/1917, Périmètre délimité des abords, défini par arrêté préfectoral du 23/06/2020

**Souviigné** : château de Reigné, MH inscrit le 17/12/1990  
temple protestant, MH inscrit le 21/09/1998

## **AC2 - MONUMENT NATURELS ET SITES**

Servitudes de protection des monuments naturels et sites.

**Augé** : abords de l'Eglise, site inscrit le 15 juillet 1939

**Exireuil** : ravin du Puits d'Enfer, site classé le 18/11/1927

**Saint-Maixent-l'Ecole** : Allées et promenades, site classé le 15 juin 1932

**Souviigné** : site de la Pierre au diable, site classé par arrêté du 8 juin 1909

## **A5 – CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

- Canalisations d'eau potable du Syndicat de la Gâtine
- SERTAD - Arrêté préfectoral du 28 avril 2000
- Canalisations publiques d'eau potable du Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'eau de la Région de Saint Maixent l'Ecole.

## **AS1 - CONSERVATION DES EAUX**

Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales

- Périmètre de protection éloignée du captage de « La Corbelière » - commune d'Azay-le-Brûlé - déclaré d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral du 19/12/2013
- Périmètre de protection éloignée d'eaux situées sur Saint-Maxire et Echiré – déclaré d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral du 08/07/2005
- Périmètres de protection rapproché et éloigné de la prise d'eau du barrage de la Touche Poupard déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20/12/1999
- Périmètres de protection rapproché et éloigné des captages de La Roche Ruffin infratoarcien, déclaré d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral du 25/08/ 2004
- Périmètre de protection éloigné du captage du Vivier-Gachet I et III situés sur la commune de Niort déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 29/11/2010

## **JS1 - PATRIMOINE SPORTIF**

Terrains de sports : terrains de tennis de la Commune de Saint-Maixent-l'Ecole

## **I1 – GAZ - Canalisation de gaz à haute pression**

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

- DN100-1960- BRT SAINT-MAIXENT-L'ECOLE CASERNE COIFFE
- DN125-1960-AZAY-LE-BRULE\_VERRUYES
- DN125-1960-CHAURAY\_AZAY-LE-BRULE

Servitudes relatives à la prise en compte et la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

- Canalisation de gaz à haute pression : Branchement de Saint-Maixent-l'Ecole : DN 100 0 67,7 bar, institué par arrêté préfectoral en date du 06/01/2017
- Canalisation de gaz à haute pression - Antenne de Parthenay (Diamètre 125) (DN125-1960-CHAURAY\_AZAY-LE-BRULE et DN125-1960-AZAY-LE-BRULE\_VERRUYES), institué par arrêté préfectoral en date du 06/01/2017

## **I4 – ELECTRICITE**

Servitude relative à l'établissement de canalisations électriques

Liaison 90 KV n°1 Niort St Maixent Trévin

Liaison 90 KV n°1 Lusignan Parthenay St Maixent

Liaison 90 KV n°1 La Mothe St Heray St Maixent

Poste de transformation d'énergie électrique, 90 KV Saint-Maixent

Liaison 400 KV n°1 Granzay Jumeaux(les)

Liaison 400 KV n°2 Granzay Jumeaux(les)

Liaison 225 KV n°1 Fléac Niort

## **PM1 - PLANS D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES**

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort, institué par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2017.

## **PT1 - TELECOMMUNICATIONS**

Servitude relative à la protection des centres de réception radioélectriques Saint-Maixent-l'Ecole

## **PT 3 - TELECOMMUNICATIONS**

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

- Câbles souterrains des Télécommunications du Réseau national - LGD N° 495 de Poitiers à Niort – arrêté n° 886 du 29/05/1980
- Câble Fibre optique F206 Saint-Hilaire-de-Riez-Poitiers, tronçon 06 (Niort-Poitiers) : servitude instituée par arrêté préfectoral du 17/07/1989.

## **T1 - VOIES FERREES**

Servitudes relatives aux chemins de ferroviaire

- Ligne Poitiers / La Rochelle

- Ligne Chartres / Bordeaux

## **T4 T 5 - AERONAUTIQUE**

Servitude aéronautique de dégagement

Aérodrome de Niort-Marais-Poitevin – approuvé par arrêté ministériel du 03/08/1983.